

Responsabilité du dirigeant (sécuriser les dirigeants et prévenir les risques) Session 2024-2025

INFORMATIONS PRATIQUES

Formation en octobre 2024

- 7 h en centre de Formation
- Frais pédagogiques : pris en charge par la LIGUE
- Frais de restauration : pris en charge par la LIGUE

Nous sommes ouverts à l'étude de toute candidature de personne en situation de handicap, contactez-nous afin de construire ensemble le protocole de sélection et d'aménagement de formation

DOSSIER DE CANDIDATURE INSCRIVEZ-VOUS ICI

CLIQUEZ ICI

3 SESSIONS PAR SAISON

LES PRÉREQUIS	OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none">- Avoir 18 ans- Président(e)s- Membres du bureau- Responsables de catégories	<ul style="list-style-type: none">- Comprendre et distinguer la responsabilité morale du club et la responsabilité individuelle du dirigeant- Connaître les principales sources de responsabilité d'un club et identifier les risques auxquels celui-ci peut être exposé- Identifier les ressources permettant de supprimer, éviter ou réduire les risques auxquels sont exposés le club et ses dirigeants
CONTACTS	THEMES ABORDER
<p>Coordonnateur pédagogique Yves DEMAY yves.demay@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr 06.02.01.67.33</p> <p>Référente Accompagnement des Clubs Sarah DUDON sarah.dudon@liguenouvelleaquitaine-ffr.fr 06.45.54.86.42</p>	<ul style="list-style-type: none">- Démystifier et rassurer : l'engagement de la responsabilité personnelle du dirigeant demeure exceptionnelle.- Identifier de façon pédagogique les différents type et nature de responsabilités.- Eliminer ou garantir les risques.

INTERET DE CETTE FORMATION

Sécuriser les dirigeants de clubs et prévenir des risques.

LES DATES À RETENIR

Date limite d'inscription

Le 01/10/2024

Lieux et dates des rassemblements en centre de Formation (aux choix)

Uzèrch	04/10/2024
Dax	11/10/2024
Pessac	18/10/2024

Soit 1 journée au choix en centre de Formation en octobre 2024

* L'exonération de TVA relève de l'application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts